

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**Liberté – Egalité – Fraternité**

-----  
**DEPARTEMENT DU GERS**  
**COMMUNE DE PAVIE**  
-----

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DANS SA SÉANCE DU LUNDI 09 OCTOBRE 2017**

Membres en	
exercice :	19
Présents :	15
Procurations :	2
Votants :	17
Date de convocation :	05/10/2017

Séance du Lundi 09 octobre 2017 à 20 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Jean GAILLARD, Maire.

**PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs Jean-Marc AUTIÉ, Janine BOUBEE, Lucie BOURGADE, Claudine CARAYOL, Martine DAREUX, Christèle DEGRAEVE, Géraldine DUTREY, Jacques FAUBEC, Jean GAILLARD, Jean-Charles MAGGIORANI, Patrick NAUD, Gilbert PAGNON, Corinne PECH, Jean-Marc REGNAUT, Marie-Christine VERDIER.

**PROCURATIONS** :

Jean-Michel BLAY donne procuration à Lucie BOURGADE et Alexandre DENEITS à Marie-Christine VERDIER.

**ABSENT** : Maryse LESCURE, Philippe SENTEX

**SECRETAIRE** : Martine DAREUX.

**1- Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal du 21 juin 2017.**

C. DEGRAEVE : concernant la décision n°2017-032 le compte rendu précise: bail immeuble rue du Repos, Montant 700€ mensuel. Cette somme 700 € n'était pas mentionnée sur le compte rendu de séance.  
*Réponse* : Plusieurs conseillers confirment l'avoir entendu lors de la séance.

P. NAUD : « sondage à l'initiative de M. NAUD » (question des rythmes scolaires en conseil d'école). M. NAUD n'est pas d'accord : c'est à l'initiative des parents d'élèves.

J. GAILLARD : Tournure à corriger : « l'inscription à l'ordre du jour du conseil d'école par le Directeur de l'école a provoqué la réalisation d'un sondage par les représentants des parents d'élèves ».

P. NAUD : la question sur les rythmes scolaires peut-elle être évoquée en Conseil Municipal ?

J. GAILLARD : oui. La question reste entière pour la rentrée prochaine. J'en parlerai au prochain conseil d'école. Il faut éviter que les personnes se déterminent par un « pour ou contre ». Il faudrait viser un déroulement de la semaine scolaire plus profitable, plus enrichissant pour les enfants. Il faut veiller à assortir la consultation d'un contenu, d'un projet.

C. DEGRAEVE : Constat de la fatigue des enfants due à la semaine des 4 jours et demi, c'est un projet ! Cette fatigue limite l'apprentissage. Il n'y a pas eu de projet, ça n'a rien changé sauf que des enfants faisaient des horaires pas possibles.

G. DUTREY : consensus nécessaire pour l'harmonie dans un même territoire.

J. GAILLARD : les circonstances sont-elles semblables pour toutes les écoles ? Pourquoi ne pas imaginer des régimes différents selon les communes ?

P. NAUD fait la lecture du compte rendu de la réunion du Grand Auch Agglomération Cœur de Gascogne (M. DELAC) : évaluation cette année. Le positionnement des communes doit se faire au premier semestre 2018.

G. DUTREY : inquiétude de tous les parents et de tout le monde. Ce sera la première question posée au prochain Conseil d'Ecole.

J. FAUBEC : la question des rythmes scolaires est discutée depuis longtemps avec des avis changeants suivant la politique du moment.

G. DUTREY : question du coût de garde si on repasse à 4 jours (journée entière à la charge des familles).

J.M. REGNAUT : perte de service pour les enfants, coût pour les familles. Au final plus de service et tout

devient payant.

P. NAUD : cela fait longtemps que j'entends cela. Une chose est intangible et prouvée scientifiquement : le rythme circadien et le 7/2 (2 jours de repos consécutifs pour récupérer). La nouvelle souplesse laisse un choix possible selon spécificité locale.

MC VERDIER : Il faut aussi que les parents puissent s'adapter. Certains travaillent le mercredi.

G. DUTREY : beaucoup ont gardé un 80%. L'anticipation est nécessaire si un changement est à prévoir. Travailler dans l'urgence n'est pas idéal.

P. NAUD : c'est le sens de l'avis du Grand Auch. Nous avons un semestre pour préparer la nouvelle rentrée car c'est la mairie qui doit décider, pas le Grand Auch. La procédure de changement c'est : le Conseil d'école donne un avis, Monsieur GAILLARD fera ce qu'il voudra et s'il n'est pas d'accord, ça ne passera pas. Si tout le monde est d'accord, la DASEN entérinera.

C CARAYOL : des études sont apparemment en cours.

P. NAUD : Une étude par qui sur quoi ?

J.M. REGNAUT : Si l'on décide de notre côté, le Grand Auch nous laissera se débrouiller pour organiser l'extra-scolaire.

P. NAUD : Il ne faut pas donner du pouvoir au Grand Auch sur cette décision.

C CARAYOL : Ce sont les mairies qui doivent décider.

J. FAUBEC : L'éducation doit rester nationale et pas locale

Prochain conseil d'école : le 07 novembre 2017

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité, avec la modification prévue (intervention de M. NAUD sur la question des rythmes scolaires).

## **2- Décisions du Maire (J. Gaillard)**

**Décision n°2017-052** : travaux de façades consistant en la reprise des enduits (Attributaire : SARL RODRIGUES FACADES, route de Tarbes, 32 550 PAVIE. Montant : 10 765,70 € TTC.

**Décision n°2017-053** : travaux de peinture à la maison de la culture, à l'école maternelle et au préau vert (Attributaire : entreprise PUB&DECOR, ZI du Sousson, 32 550 PAVIE.

Montant des travaux : 4 657,70 € TTC, détaillé comme suit:

- 516,00 € TTC (Maison de la Culture)
- 1 804,68 € TTC (Ecole Maternelle)
- 2 337,02 € TTC (Préau vert-Ecole Elémentaire)

*P.NAUD : A prévoir : numérotation et signalisation « Ecole Jean Jaurès »*

**Décision n°2017-054** : Acquisition de matériel pour la cuisine scolaire (Attributaire : entreprise BOURDIOL 32100 CONDOM). Montant : 16 171,00 TTC (nouvelle sauteuse et remplacement matériel défectueux)

**Décision n°2017-055** : Acquisition de deux véhicules pour les Services Techniques. (Attributaire : Entreprise Beaulieu Auto Service, route de Tarbes, 32550 PAVIE)

Montant : 16.500,00 € TTC détaillé comme suit, incluant 768 € de frais d'immatriculation :

- 5 958,33 € HT soit 7 150 € TTC (VW CRAFTER)
- 7 151,67 € HT soit 8 582 € TTC (FIAT DOBLO)

**Décision n°2017-056** : Acquisition d'un échafaudage pour les Services Techniques (Attributaire : entreprise Bernard PAGÈS, 18 rue Salengro, ZI de l'Hippodrome, 32000 AUCH) Montant 1 261,34 € TTC.

**Décision n°2017-057** : Vente de deux véhicules à TACOT 32 PAVIE et Garage Eychenne, détaillé comme suit :

Renault KANGOO immatriculé 530 MH 32 pour un montant de 250 € TTC

Fiat DUCATO immatriculé 2454 MB 32 pour un montant de 200 € TTC

**Adopté à l'unanimité.**

### **3- Avenant Convention ACTES (J. Gaillard)**

Il s'agit de l'envoi dématérialisé des actes de la commune au contrôle de légalité de la Préfecture du Gers (actuellement : délibérations, décisions du Maire, arrêtés et autres actes administratifs). Un avenant doit être pris pour étendre cette possibilité aux Marchés Publics.

**Approuvé à l'unanimité.**

### **4- Modification des statuts Grand Auch Cœur de Gascogne**

Suite à la fusion des communautés du Grand Auch et de Cœur de Gascogne, la Préfecture a mis en forme les statuts qui définissent les compétences de l'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne. Pour l'essentiel, les deux communautés avaient des compétences identiques. Cependant, il apparaît des variations de forme qu'il convenait de réécrire.

Monsieur le Maire précise que l'Agglomération a délibéré le 22 juin 2017 pour modifier les articles 4 (Compétences) et 6 (Prestation de service).

Il rappelle également le cadre procédural qui encadre la modification des statuts d'un EPCI :

Le conseil communautaire adopte dans un premier temps, une délibération proposant la modification des compétences. Cette délibération est ensuite transmise au Conseil Municipal de chacune des communes membres, pour adoption. Les conseils municipaux disposent d'un délai de trois mois pour adopter le projet de modification statutaire.

**Approuvé à la majorité. Contre : J.M. REGNAUT Abstention : P. NAUD**

### **5- Modification des mises à disposition du personnel communal de Grand Auch à Val de Gers (J. GAILLARD)**

Suite à une convention intervenue entre le Grand Auch et Val de Gers, un certain nombre d'actions vont être assurées par Val de Gers de façon plus formelle. Il n'y a pas de modification du nombre d'heures de mise à disposition.

P.NAUD : une rumeur dit que la garderie du matin se fera par Val de Gers ?

J. GAILLARD : pas à notre connaissance. La garderie se fait encore par du personnel communal. Peut-être pour une raison de rationalisation. Il faudra probablement rationaliser partout, le sénateur faisait état d'une mesure gouvernementale imposant aux collectivités de limiter à 1,2% la hausse des dépenses de fonctionnement. C'est un retour de l'approbation préfectoral des budgets communaux ! Il se dit d'ailleurs qu'il pourrait y avoir une loi de finances spécifique aux collectivités territoriales.

J. GAILLARD : pour en revenir à la question de la mise à disposition de notre personnel, je redis que le système post et péri scolaire est très dépendant de la C.A.F. Qu'advient-il en cas de baisse du financement par celle-ci ?

P. NAUD : certaines communes instaurent la gratuité

J. FAUBEC : gratuit pour certains mais quelqu'un paie en définitif...

**Approuvé à l'unanimité.**

### **6- Renouvellement de la Convention de fourniture de repas pour la crèche et d'entretien des espaces verts (2017-2020) (J. GAILLARD)**

Monsieur le maire rappelle la convention de fourniture de repas pour la crèche intercommunale « tendres galipettes », précisant les conditions de fourniture des repas et goûters qui arrivait à son terme le 31 août 2017.

Le paiement des goûters fournis aux enfants, ne déjeunant pas sur place, sera facturé à 1 €. Les autres termes sont inchangés.

De même la convention pour l'entretien des espaces verts de la crèche est reconduite pour 3 ans supplémentaires.

**Approuvé à l'unanimité.**

### **7- Prise à bail du local des médecins**

Au titre du contrôle de légalité, après examen, la Préfecture entérine la légalité de cette aide. Néanmoins, cette décision (D2017-032) doit être suivie d'une délibération du Conseil.

C. DEGRAEVE : l'aménagement intérieur des locaux sera-t-il aux frais de la commune ?

J. GAILLARD : non, ce sont les locataires qui paieront.

C. DEGRAEVE : les médecins risquent d'y être un moment

J. GAILLARD : les médecins resteront pendant 10 mois environ dans ce cabinet provisoire. Leur permis de construire a été délivré. La construction devrait débuter prochainement sauf aléas de chantier.

J FAUBEC : le cabinet dentaire à proximité a été bâti en 8 mois.

**Approuvé à la majorité (2 abstentions : Patrick NAUD et Corinne PECH – 1 contre : C. DEGRAEVE – M. BLAY souhaite ne pas prendre part au vote)**

C. DEGRAEVE : j'aurais souhaité connaître la mortalité sur Pavie. J'aurais aimé savoir si le taux de mortalité a augmenté ces dernières années.

J. GAILLARD : quelle relation ?

C. DEGRAEVE : parce que on veut à tout prix avoir un médecin à Pavie alors que les Paviens se sont bien débrouillés sans.

J. GAILLARD : Oui et nous pourrions très bien aller à Toulouse se faire soigner !

G. PAGNON : Nous avons 2 médecins, aujourd'hui, les Paviens sont obligés de traverser Auch. Parfois ¾ h pour aller chez les médecins.

C. DEGRAEVE : Oui mais là on est obligé de payer. Il ne faut pas à tout prix avoir un médecin sur Pavie. Je ne suis pas d'accord.

G. PAGNON : l'investissement que réalisent les médecins est important. Il y a des dépenses, oui, mais deux médecins s'installent pour 35 ans sur Pavie.

### **8- Dénomination et modification du nom des voies (G. PAGNON)**

Des voies ou des lieux publics de la commune de PAVIE ne portent pas de dénomination, et d'autre part d'autres voies doivent voir leurs dénominations modifiées ;

Il est donc nécessaire d'attribuer des dénominations aux voies et lieux publics qui en sont dénués ou de nouvelles dénominations afin de faciliter le repérage au sein de la commune.

Ce projet de dénomination a été présenté et débattu en commission voirie.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur les propositions de dénominations et modification de noms pour les diverses voies de PAVIE ainsi que le classement de la voirie.

#### **Voir liste en annexe**

Le Maire propose que des panneaux à fond bleu soient mis en place pour le bourg et des panneaux à fond beige pour les zones hors du bourg.

L'impasse Galtier devra être renumérotée.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **Questions diverses :**

J. GAILLARD : informe des travaux de canalisation raccordement du gaz Trigone vers le réseau qui auront lieu chemin de Peylobère

C. DEGRAEVE : M. DEKENS a demandé une indemnité pour les kilomètres supplémentaires effectués.

J. GAILLARD : GRDF est à l'initiative des travaux (demande d'autorisation de voirie. Il faut donc qu'il se tourne vers cette entreprise.

- Toujours dans ce quartier (En Carrère). Un permis de construire « ferme solaire » est à l'instruction, avec enquête publique.

- Les médecins commenceront leurs consultations le 06 novembre 2017.

- La salle de spectacle est en cours de phase APD (avant-projet définitif) : projection de l'APS (avant-projet sommaire) devant les associations concernées et les autres, à titre d'information. La Région a par ailleurs lancé un programme de redynamisation « Bourg Centre ». Constitution d'un dossier à la Région, qui a suscité de l'intérêt. Visite d'un chef de service qui a visité le village. On se dirige vers un contrat pluriannuel pour travaux par tranches, qui pourrait s'ajouter à l'aide de l'Etat (DETR).

P. NAUD : l'aménagement du centre du village, liaisons douces et partie économique. La partie économique, pour l'instant ne bouge pas trop. Pas de reprise de la boulangerie GALLET.

J. GAILLARD : un boulanger cherche à s'installer et la coiffeuse est également intéressée (confirmé par un rendez-vous cette semaine). Trois demandes fermes pour l'instant (buraliste, coiffeuse et boulanger). Il faudrait lancer une première tranche avec ces demandes fermes et étendre ensuite.

P. NAUD : le promoteur est prêt à travailler sur cette phase ?

J. GAILLARD : Non, il n'a pas donné suite. C'est à la commune de construire dans tous les cas, pour une revente ensuite. D'où la nécessité d'affiner le plan de financement.

Le boulanger est prêt à démarrer au plus vite, ce qui nous conduit à lui proposer de mettre à disposition une partie des locaux de l'ancienne Halte-Garderie. Il a trouvé un four, il pourrait produire dès maintenant. Son installation se ferait avec un bail commercial à titre précaire. Production sur 1 ou 2 jours par semaine (vente les lundis et vendredis). Après discussion, proposition d'un loyer mensuel de 10€ avec une participation aux charges.

J. GAILLARD : Famille HAMATAJ, logée gracieusement depuis avril chez un particulier. Cela se prolonge et un groupe de soutien de cette famille suggère la mise à disposition du logement vacant de l'école élémentaire. L'arrêté d'obligation de quitter le territoire du Préfet a été retoqué par le Tribunal Administratif (notification de la décision du Préfet en Français et pas en Albanais).

Situation illégale, avenir incertain en France. La famille a un bon comportement. Location directe possible mais non souhaitable à la famille. Il faut passer par le biais d'une association, le Secours Populaire, selon des conditions fixées par le conseil municipal.

Le Préfet n'a pas d'élément qui permettrait de revenir sur sa décision. Un dossier est en cours de constitution pour former un recours.

J.M. REGNAUT : c'est une bonne chose de louer à l'association à un prix inférieur à la location habituelle (420 €).

C. CARAYOL : l'arrêté ne sera pas forcément suivi d'effet direct (expulsion). Le processus est long. Exemple de famille qui a obtenu un permis de travail.

J.M. REGNAUT : il y a la question du montant du loyer à fixer.

J. GAILLARD : prévoir une durée limitée et éventuellement à renouveler (l'appartement doit être proposé à l'Education Nationale chaque année en août).

J.C. MAGGIORANI : n'est-ce pas un problème que ce soit dans l'enceinte de l'école ?

M.C. VERDIER : nous en disposons. Cette possibilité existe, nous devons leur proposer.

J. GAILLARD : avis du Conseil : **favorable à l'unanimité.**

Concernant le loyer : ressources de la famille très limitées. Compte à leur nom par l'association. Proposition à 50 % du loyer actuel = 210 €.

Crainte : va engager les prochains loyers (2 % d'augmentation maximum) = bail à l'association, pas à la famille (= autre famille ?)

Prévoir clauses dans le contrat : « à cette famille et modification du loyer si activité rémunérée ».

P. NAUD : numéroter la rue Lamartine : 1 = CLAE / 3 = Ecole Primaire / 5 = Ecole Maternelle = OK  
Disparition de 80 % de la Taxe d'Habitation.

C. CARAYOL : compensation de l'Etat au moins la 1<sup>ère</sup> année. Vigilance de la prise en compte de l'évolution de ce chiffre.

J. GAILLARD : c'est le risque, en effet. Blocage de cette dotation sur le niveau de la 1<sup>ère</sup> année. Risque également d'une baisse de cette dotation.

J. GAILLARD : seul le foncier sera un levier pour les communes. Une seule tranche de la population participera aux dépenses publiques : les propriétaires, ce qui me paraît injuste.

P. NAUD : BADMINTON : le créneau horaire a été donné au football.

J.M. REGNAUT : le vendredi soir est toujours compliqué. La salle peut être réservée ou occupée, (matériel à installer pour le week-end), le foot peut aller jouer sur un autre terrain. Un rendez-vous est prévu avec M. BONNAL, demain soir mardi, pour faire une proposition. L'année prochaine, pas de créneau horaire possible le vendredi à partir de 15 h 00.

J.C. MAGGIORANI : si blocage de la salle, le vendredi soir, il n'y a pas de développement des associations et des équipes. Fin d'activité au mois de mai = rédhitoire pour les adhérents.

J. GAILLARD : avant d'arrêter le planning, il faudrait une concertation plus large.

P. NAUD : M. MONTAUGE démissionnaire. Nouveau président élu. Quel sera le vote des élus de Pavie ?

J. GAILLARD : le candidat du groupe majoritaire sera R. TRAMONT. Pas d'autre candidat connu à ce jour.

P. NAUD : Changement dans la vice-présidence également ? D'une façon générale, je souhaiterai avoir plus de retour de ce qui se passe au Grand Auch (berges du Gers par exemple).

De même, il est prévu une grève de la fonction publique demain. J'ai découvert « par hasard » que la garderie et la cantine n'étaient pas assurées. Il y a bien eu une information aux parents aux écoles (panneaux d'affichage) mais certaines familles n'en n'ont pas pris connaissance. Il y a eu un couac. Les services de la Mairie m'ont indiqué que les agents municipaux ne sont pas tenus de prévenir leur employeur avant le jour même de la grève. On travaille avec des enfants, il est important d'en tenir compte !

Monsieur le Maire en prends note.

P. NAUD : Interdiction terrain d'honneur (panneaux mairie). Pourquoi ?

G. PAGNON : oui dans certain cas (match classé) le terrain d'honneur doit être préservé. Le club de Foot ne s'entraîne pas non plus sur ce terrain lorsque c'est interdit. Les autres terrains restent accessibles.

C. PECH : peinture des bancs du cimetière ?

J. GAILLARD : non. Une commande de nouveaux bancs est prévue. Des banquettes en pierre sont prévues.

C. PECH : Notre Dame du Cédon : au niveau des vitraux, le grillage et un carreau à réparer, des oiseaux passent et dégradent.

J. FAUBEC : C'est bien prévus. Le service technique est en sous-effectif en ce moment mais ce sera fait prochainement.

J. GAILLARD : Conseil municipal à une autre heure que 20 h 30 (plus tôt). A voir.

***L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 30.***